

RENTÉE DU BARREAU DE QUÉBEC

ALLOCUTION DE L'HONORABLE LUCIE RONDEAU

JUGE EN CHEF

6 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le juge en chef du Canada,
Madame la juge en chef du Québec,
Madame la Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec,
Chers collègues de toutes les juridictions,
Membres du Barreau,
Distingués invités,

Je suis ravie d'être parmi vous pour la rentrée judiciaire de l'automne 2019. Je remercie chaleureusement les organisateurs et le bâtonnier, M^e Louis Riverin, de m'offrir l'occasion de m'adresser à la communauté juridique de Québec dont je salue chacun des membres présents ce soir.

L'une des traditions du Barreau de Québec est que le message de la magistrature pour la rentrée judiciaire est porté, à tour de rôle, par le juge en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec.

Voilà qui explique que je prenne la parole pour la première fois à cette rentrée depuis ma nomination à titre de juge en chef de la Cour du Québec, au mois d'octobre 2016. Je suis particulièrement honorée de m'adresser à cette assemblée en présence du juge en chef Richard Wagner, à qui j'ai d'ailleurs offert de partager les quelques minutes qui me sont allouées. J'ai rapidement constaté que le juge Wagner est toujours animé du plus grand respect pour les traditions du Barreau, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il a lui-même exercé la fonction de bâtonnier dans une vie antérieure!

Revenons maintenant à cette rentrée des tribunaux qui a peu de points communs avec la « rentrée des classes », puisque le système de justice ne fait pas relâche au cours de l'été. À Québec, par exemple, les assignations des juges de la Cour du Québec pour les mois de juillet et d'août correspondent à celles du reste de l'année judiciaire à plus de 80 %.

Je conçois plutôt la rentrée comme une tradition bien ancrée, et à maintenir, puisqu'elle offre un moment privilégié pour faire état des activités de la dernière année, aborder les chantiers en cours ainsi que ceux à venir et aussi provoquer une réflexion sur notre mission.

À la Cour du Québec, nos chantiers découlent des engagements de la Vision que nous avons établie pour les années 2019, 2020 et 2021, notamment, de poursuivre et développer des partenariats avec différents membres de la communauté *dont vous faites partie*.

Les projets que nous avons retenus pour cette Vision, que je vous invite à consulter, s'articulent autour de 5 valeurs fondamentales : l'indépendance, l'impartialité, l'intégrité, l'humanité et l'efficacité.

Nous n'avons malheureusement pas réussi à en tirer un acronyme attrayant (!), mais sommes d'avis que ces valeurs correspondent si naturellement à une magistrature forte et compétente que *tous* les ont déjà gravées en mémoire!

Mon propos d'aujourd'hui portera d'abord sur l'une de ces valeurs essentielles, « l'humanité », synonyme de compassion, de bienveillance et de générosité.

Quotidiennement, partout au Québec et devant toutes les instances, des milliers de juristes assument leurs responsabilités au meilleur de leurs compétences et de leurs connaissances, avec dévouement, intégrité et rigueur. Dans ce cadre, chacun est confronté à des choix et à des décisions difficiles, sur les plans juridique et humain, dans tous les domaines du droit.

Parallèlement à l'exercice de leurs fonctions principales, bon nombre de ces personnes s'investissent dans leur ordre professionnel, agissent comme bénévoles et accordent temps et énergie à des activités éducatives.

Malgré cet investissement humain, le système de justice demeure souvent perçu comme une « machine » lourde, inaccessible, capricieuse et incohérente, aux rouages obscurs. Ses acteurs sont parfois critiqués – indistinctement – pour leur rigidité, leur manque de compassion voire, leur insensibilité.

Loin de moi l'idée de s'apitoyer sur notre sort ou de nous déclarer sans voix pour faire connaître au public la mission de chacun et déconstruire des mythes. Le message de l'an passé de la Cour du Québec à l'occasion des activités de la rentrée portait d'ailleurs sur notre responsabilité collective de favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les citoyens.

Cette valeur profonde d'humanité m'inspire plutôt un message de reconnaissance destiné, justement, à tous ces hommes et ces femmes qui s'engagent à faire progresser la Justice à la mesure de leurs moyens.

J'inclus dans ces remerciements les avocats, notaires, officiers de justice et tous les autres intervenants impliqués dans cette sphère juridique. Votre engagement aurait peu de sens sans les efforts tout aussi soutenus du personnel des services de justice qui assure un « roulement » efficace de notre appareil judiciaire, auprès de chacune des cours.

Ce témoignage d'appréciation me paraît pertinent dans le contexte plus récent de la publication de résultats d'enquête préoccupants sur la santé psychologique au travail des avocats et avocates. On y rapporte des statistiques troublantes relatives à la détresse psychologique, aux troubles anxieux et à la dépression. Les membres de la magistrature ne sont évidemment pas à l'abri non plus de telles difficultés.

En effet, dans l'accomplissement de nos fonctions respectives, nous sommes tous fréquemment confrontés à des enjeux qui, seuls ou combinés, peuvent miner l'enthousiasme, la passion et le plaisir avec lesquels nous avons amorcé notre carrière.

Attardons-nous, pour alimenter notre réflexion, aux principaux défis, bien réels dans tous les domaines du droit, que les membres du Barreau doivent relever :

- le volume de dossiers;
- les attentes parfois irréalistes des citoyens envers le système de justice;
- le nombre croissant de personnes qui ne sont pas assistées ou représentées par un avocat;
- les retards technologiques importants que la Justice continue d'accumuler;
- les impératifs d'une couverture médiatique souvent en temps réel;
- le défi d'assurer le maintien de la confiance de la population envers ses institutions;
- la querulence ou les plaideurs sujets à autorisation;
- la nécessité de communiquer plus efficacement l'information juridique aux citoyens;
- l'enchevêtrement complexe d'enjeux sociaux et juridiques;
- le devoir de réserve et d'autres obligations déontologiques qui encadrent la possibilité de commenter certaines situations... bien que l'envie soit parfois grande de sauter dans la mêlée!
- l'insuffisance des ressources humaines et matérielles;
- la sécurité dans les palais de justice;
- les heures facturables et la rémunération;
- le maintien à jour des connaissances;
- la compétition, le recrutement et la rétention de la clientèle;
- le recrutement et la rétention du personnel de soutien;
- la complexité intrinsèque du droit.

La magistrature, qui partage avec les membres du Barreau certains de ces défis, est sensible à cette réalité.

Il faut ajouter à cette liste non exhaustive les « suites de l'arrêt *Jordan* » qui ont d'ailleurs été évoquées comme une source de pression additionnelle et l'une des explications possibles de l'épuisement professionnel des avocats.

On peut certes s'enorgueillir du changement de culture constaté à la suite de ce que plusieurs ont qualifié d'électrochoc, de signal d'alarme. Les résultats de ces efforts collectifs sont assurément positifs.

De même, nous pouvons nous réjouir de l'éventail des mesures déployées pour améliorer l'utilisation des ressources judiciaires : la gestion de l'instance, les tables de concertation poursuite-défense-magistrature ou encore le recours de plus en plus populaire aux conférences de facilitation.

Je souligne aussi le lancement prochain d'un programme d'accompagnement qui offre une approche humaine et personnalisée aux citoyens souffrant de problèmes de santé mentale. Ce projet est le fruit d'une collaboration des avocats de la défense et du DPCP; du CIUSSS de la Capitale-Nationale, du ministère de la Justice et des différents corps policiers de la région.

Le projet-pilote qui vise l'implantation d'un programme de mesures de rechange pour adultes en Chaudière-Appalaches doit également être salué.

D'autres initiatives dignes de mention sont en place à Québec pour assurer l'efficacité dans plusieurs domaines de la pratique juridique et judiciaire.

En matière civile par exemple, la Cour maintient son appui au projet du Barreau de Québec de rendre disponibles des médiateurs les jours où se tiennent des audiences à la Division des petites créances. L'embauche récente d'une technicienne en droit témoigne d'ailleurs de la détermination de la Cour du Québec d'accroître le nombre de dossiers dirigés vers la médiation, puisque 70 % de ceux qui empruntent cette voie se concluent par un règlement.

Cette nouvelle ressource appuiera les efforts des juges afin d'optimiser le temps d'audience. Elle sera aussi utile, suivant notre Vision triennale, pour parfaire la planification et l'organisation du travail des juges afin d'améliorer la qualité des services aux justiciables et le degré de satisfaction des juges à cet égard.

Par ailleurs, l'annonce de la création d'une commission spéciale en protection de la jeunesse nous convie à une réflexion quant aux principes et pratiques propres à cette matière. J'invite les avocats œuvrant dans ce domaine du droit à participer à ce débat afin de s'assurer que l'importance du processus judiciaire soit prise en compte dans le cadre des travaux de cette commission et des propositions qui en découleront.

Tous ces projets, chantiers et programmes novateurs exigent bien sûr une implication soutenue des intervenants et peuvent, à certains égards, expliquer l'essoufflement constaté chez plusieurs membres de la communauté juridique qui doivent, au surplus, continuer de s'ajuster aux besoins évolutifs des citoyens que nous servons.

Malgré la lourdeur de la tâche, il ne faut donc pas baisser les bras, au risque de saper les progrès bien réels accomplis. Une attitude vigilante relativement aux sources potentielles d'allongement des délais doit toujours nous animer.

Il importe aussi d'envisager l'avenir avec un mélange équilibré d'optimisme, de collaboration, de réalisme, d'ouverture, de pragmatisme et de compromis.

Nos objectifs professionnels ne doivent pas nous priver d'être animés de l'essentiel à toute réussite personnelle : la bienveillance à l'égard de soi, certes, mais aussi pour autrui. La vigilance et la diligence n'excluent pas la bienveillance.

Cette combinaison « vigilance-diligence-bienveillance » me paraît gagnante dans la mesure où elle mise sur la force de l'incontournable interconnexion de *tous* les acteurs du système de justice, en tenant compte des ressources qui ne sont naturellement pas infinies, et du fait que la Justice est avant tout une construction humaine.

Cela dit, je partage la fierté du juge en chef Wagner exprimée à l'occasion de sa conférence annuelle sur les activités de la Cour suprême¹ quant à la solidité de notre système de justice et au respect dont jouit la primauté du droit au Québec et au Canada.

Comme l'affirment les auteurs Noreau et Bernheim, il faut reconnaître que « très peu de gens envisagent positivement l'idée de se présenter à la cour, mais si cette approche venait à s'imposer, chacun espérerait pouvoir s'appuyer sur une magistrature à la fois **compétente, impartiale, indépendante et intègre** »².

En effet, ces valeurs fondamentales existent au bénéfice du public, et non des juges. La nécessité de préserver l'indépendance judiciaire est particulièrement manifeste lorsque l'État contraint les citoyens à se présenter devant la Cour.

Tel est toujours le cas à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre de la jeunesse. Il arrive aussi que les litiges en matière civile opposent l'État et les citoyens.

Nous avons tous le devoir de promouvoir ces valeurs, car elles sont étroitement liées à la confiance que portent les citoyens dans leur système de justice que nous incarnons. Une confiance qui n'est jamais totalement acquise, alors qu'elle est un signe vital de notre société de droit.

¹ Le juge en chef Richard Wagner fait le point sur le travail de la Cour suprême, 20 juin 2019 : <http://www.cpac.ca/fr/programs/a-la-une/episodes/66007869>.

² Pierre Noreau et Emmanuelle Bernheim, *La déontologie judiciaire appliquée*, 4^e édition, 2018, page 14.

Dans ce contexte, il faut demeurer à l'affût des arrimages à revoir entre les besoins des justiciables et les réponses possibles.

Sur ce, je remercie à nouveau chacun de vous pour sa contribution à la qualité de notre système de justice et souhaite à toutes et à tous une excellente nouvelle année judiciaire

Merci de votre attention!

L'honorable Lucie Rondeau
Juge en chef de la Cour du Québec
6 septembre 2019